

Objet : Festival "Musiques au cœur du vignoble"

Monsieur le Président informe l'Assemblée que "Musiques au cœur du vignoble", festival culturel itinérant, s'inscrit dans le premier axe de la politique culturelle du Pays, relatif à la diffusion de spectacle vivant.

Ce festival vise à :

- proposer en avant-saison touristique un évènement culturel original et de qualité en cohérence avec le calendrier annuel d'animations,
- renforcer l'identité vigneronne du territoire par une programmation musicale allée à la présentation des vins de nos terroirs, mariage appréciée du public, des artistes et des vignerons,
- mobiliser les acteurs locaux dans la dynamique d'un projet commun et partagé dans un large partenariat, qui tourisme, économie, culture et patrimoine.
- représenter un vecteur de développement et de communication du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

L'édition 2007 sera composée de cinq concerts-dégustations, qui s'étaleront du 4 au 19 Mai sur le territoire, selon la programmation suivante :

Vendredi 4 Mai	Conférence sur 1907 (par G.Ferré) Dégustation de vins Concert de Gospel .	à Saint-Pons de Thomières
Samedi 5 Mai	Concert festif avec bar à vins	à La Caunette
Vendredi 11 Mai	Quintette de cuivre, musique classique Dégustation de vins	à Cessenon sur Orb
Samedi 12 Mai	Brass band (Jazz avec instruments à cuivre), Dégustation de vins	à Quarante (Domaine de Roueïre)
Samedi 19 Mai	Spectacle sur 1907 et dégustation de vins	à Mons la Trivalle

L'action est menée en partenariat avec les Syndicats de Producteurs, les caves particulières et coopératives, les Offices de Tourisme, le milieu associatif, les communes et communautés, l'ADDM 34, le GAL Leader +, le Conseil Général.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 65.500 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault.....	22 000 €
- Leader +	29 500 €
- Autofinancement	14 000 €

Plus particulièrement, une commune étant hors zone Leader, le dossier sera présenté au GAL Leader avec un coût total de 60 000 € et pourrait être financé comme suit :

- Conseil Général de l'Hérault.....	18 500 €
- Leader +	29 500 €
- Autofinancement	12 000 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 12 mars 2007.

Le Président,
Francis BOUTES

<p>Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 29 mars 2007</p>
